

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 13 décembre 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur MEKHANTAR - Monsieur HAMEAU - Madame CHOLLET - Madame CHARRET-GODARD - Monsieur MASSON - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Monsieur LOVICH (pouvoir Monsieur DESEILLE) - Monsieur AVENA (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame PFANDER-MENY (pouvoir Monsieur HAMEAU) - Monsieur DURAND (pouvoir Madame BELHADEF) - Monsieur MEZUI (pouvoir Madame EL MESDADI) - Madame BALSON (pouvoir Madame CHOLLET)

OBJET DE LA DELIBERATION

Personnel municipal – recrutement par contrat du directeur·trice du service Commerce

Monsieur BERTHIER expose :

Le poste de directeur·trice du service Commerce est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un agent contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Sous l'autorité de la Directrice Générale déléguée à l'attractivité et au rayonnement, la personne recrutée contribuera à élaborer une stratégie globale de développement du commerce en lien avec les

orientations de la collectivité et avec les différents acteurs du Cœur de Ville, et à impulser de nouveaux projets dans la période post-covid. Elle devra gérer les partenariats avec les professionnels, contribuer à la mise en œuvre des actions et projets entre les professionnels et la collectivité, et gérer également les interfaces avec la Cité internationale de la Gastronomie et du Vin.

Elle assurera le pilotage de la Direction sur les plans administratif, financier et RH.

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 (anciennement II) ou expérience équivalente

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, un supplément familial de traitement.

A cela s'ajoutera une prime de fin d'année correspondant à la valeur mensuelle de l'indice, au prorata des mois d'exercice.

Il est donc proposé de pourvoir ce poste par le biais d'un contrat de 3 ans renouvelable.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - m'autoriser à engager, à partir du 1^{er} janvier 2022, le/la directeur-trice du service commerce par un contrat de 3 ans, renouvelable;
- 2 - décider que sa rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport;
- 3 - dire que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.
- 4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ